

## LA POPULATION HAUT-NORMANDE ÂGÉE DE 60 ANS OU PLUS VIVANT EN INSTITUTION

### Une population plus âgée et plus dépendante

Avec le vieillissement avéré de la population, la Haute-Normandie, comme la France métropolitaine, doit prévoir l'ajustement nécessaire des offres d'accompagnement et de prise en charge en direction des personnes âgées.

Les établissements et services spécialisés sont notamment amenés à accueillir des populations, non seulement plus nombreuses, mais aussi plus âgées et plus dépendantes.

En 2004, la Haute-Normandie compte 10 850 personnes âgées de 60 ans ou plus, dépendantes et vivant dans une institution spécialisée. Sous l'hypothèse de modes de vie inchangés, elles seraient 12 850 d'ici 2015.

D'après l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) réalisée fin 2003, 13 800 personnes résident en institution spécialisée (EHPAD, maisons de retraite, USLD), dont 97 % a 60 ans ou plus (82 % de 75 ans ou plus). Cette population est fortement dépendante : 81 % d'entre elle parmi les 60 ans ou plus (82 % parmi les 75 ans ou plus).

Les établissements sont fortement sollicités : leur taux d'occupation avoisine 95 % et les demandes d'admission sont le plus souvent enregistrées sur liste d'attente.

Par ailleurs, la situation se singularise suivant le département. L'Eure est beaucoup plus attractive vis-à-vis des populations hors région, notamment d'Ile-de-France. La proportion de personnes dépendantes vivant en institution y est supérieure à celle de la Seine-Maritime (en 2004, 47 % contre 41 %). Toutefois, l'écart entre les deux départements se réduirait un peu dans le temps (48 % contre 44 % respectivement, en 2015).

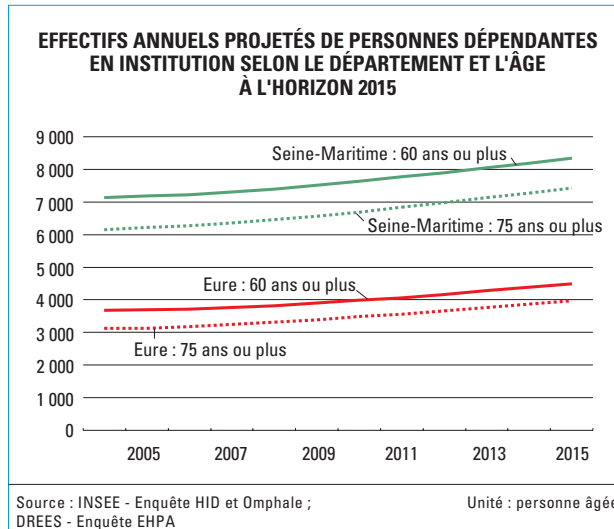
#### ENTRE 2004 ET 2015, UN ACCROISSEMENT PRÉVISIBLE DES BESOINS EN INSTITUTION

Début 2004, les institutions spécialisées de la région comptent 10 850 personnes âgées de 60 ans ou plus en situation de dépendance. Sous l'hypothèse de modes de vie inchangés dans les dix ans à venir, ce nombre atteindrait 12 850 en 2015. La progression annuelle serait de 190 personnes par an. Cette estimation

#### PART DES PERSONNES DÉPENDANTES EN INSTITUTION PAR DÉPARTEMENT SELON LE SEXE ET L'ÂGE

	Haute-Normandie		Eure		Seine-Maritime	
	2004	2015	2004	2015	2004	2015
Personnes de 60 ans ou plus						
<b>Ensemble</b>	<b>42,7</b>	<b>45,0</b>	<b>46,7</b>	<b>48,2</b>	<b>40,9</b>	<b>43,5</b>
Femmes	48,0	50,8	52,4	54,3	46,1	49,1
Hommes	31,6	33,3	34,7	35,8	30,2	32,2
Personnes de 75 ans ou plus						
<b>Ensemble</b>	<b>48,6</b>	<b>50,5</b>	<b>52,4</b>	<b>53,9</b>	<b>46,9</b>	<b>48,9</b>
Femmes	53,2	55,4	57,5	59,2	51,3	53,5
Hommes	36,0	37,9	38,3	39,9	35,0	37,0

Sources : INSEE - Enquête HID et Omphale ; DREES - Enquête EHPA  
 Note de lecture : en 2015, sur 100 hommes en situation de dépendance, âgés de plus de 75 ans, habitant en Seine-Maritime, 37 résideraient en institution. Unité : %



ne prend pas en compte l'évolution, au cours de la période, de l'offre d'hébergement ou du développement des dispositifs d'aide à domicile.

La déclinaison par département montre qu'en 2004,

## UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE - (U S L D)

Unité destinée à l'hébergement des personnes âgées n'ayant plus leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance constante et des traitements médicaux d'entretien. La majorité est rattachée à un établissement hospitalier. Les dépenses de soins sont prises en charge par l'Assurance Maladie.

## MAISON DE RETRAITE

Elle reçoit des personnes âgées autonomes ou dépendantes.

Les maisons de retraite dites «médicalisées» ou «à section de cure médicale» accueillent les personnes ayant perdu momentanément ou durablement la capacité d'effectuer seules les actes quotidiens de la vie ou atteintes d'une affection nécessitant un traitement d'entretien et une surveillance médicale.

Les personnes âgées bénéficient, dans un cadre sécurisant, de l'hébergement en chambre meublée (possibilité d'apporter de petits objets personnels) avec système d'appel d'urgence, de la restauration, d'une prise en charge médicale et surveillance par du personnel qualifié, de l'entretien du linge et d'activités d'animation.

Le libre choix du médecin et des intervenants libéraux (infirmiers, kinésithérapeutes...) est maintenu.

Cependant, si l'établissement a une section de cure médicale et que la personne âgée en bénéficie, les soins infirmiers sont assurés par du personnel salarié ou conventionné de l'établissement.

Les conditions d'admission varient suivant les établissements.

## ETABLISSEMENTS HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES (E.H.P.A.D.)

Après signature de la convention tripartite pluriannuelle avec le Conseil général et l'autorité compétente pour l'assurance maladie prévue par la réforme de la tarification, les établissements accueillant des personnes âgées deviennent des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.).

La tarification des établissements s'effectue en fonction de l'état de dépendance des personnes âgées et non plus du statut juridique de l'établissement d'accueil (unité de soins de longue durée, maison de retraite, unité géro-psycho-geriatrique).

## RÉPARTITION DES PERSONNES DÉPENDANTES EN INSTITUTION PAR DÉPARTEMENT SELON L'ÂGE EN 2004 ET EN 2015

	Haute-Normandie		Eure		Seine-Maritime	
	2004	2015	2004	2015	2004	2015
60 à 69 ans	6,8	6,9	7,1	7,4	6,7	6,6
70 à 74 ans	7,4	4,4	7,9	4,9	7,1	4,2
75 à 79 ans	12,6	8,4	13,1	8,7	12,3	8,2
80 à 84 ans	20,4	16,9	20,1	16,9	20,5	17,0
85 à 89 ans	19,7	27,6	20,3	29,0	19,3	26,8
90 ans et plus	33,2	35,8	31,4	33,1	34,0	37,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources : INSEE - Enquête HID et Omphale ; DREES - Enquête EHPA.

Unité : %

la Seine-Maritime rassemble 66 % des personnes dépendantes vivant en institution. Cette proportion pourrait se réduire un peu au fil des années à venir. En effet, l'accroissement annuel moyen du nombre de personnes dépendantes en institution dans l'Eure devrait représenter plus de 40 % du poids de la hausse annuelle prévue dans la région. Compte tenu de la taille des départements, l'augmentation dans l'Eure apparaît donc plus importante. Si la Seine-Maritime est d'abord caractérisée par la concentration d'importantes structures dans les agglomérations de Rouen et du Havre, l'Eure se distingue surtout par sa frange en lisière d'Ile-de-France où les nouvelles places en institution du secteur privé sont de plus en plus attribuées à des Franciliens. La partie sud-ouest apparaît en revanche beaucoup moins dotée.

## UNE VOCATION DES INSTITUTIONS À ACCUEILLIR DES PERSONNES DE PLUS EN PLUS DÉPENDANTES

L'incitation à rester à domicile a pour conséquence un âge d'entrée en établissement de plus en plus tardif : l'âge moyen atteint est de 82 ans en 2004.

Les priorités d'entrée en institution se font donc de plus en plus en direction des personnes les plus dépendantes. A la lumière de l'évolution de la structure par âge de la population des personnes dépendantes vivant en institution, c'est la dépendance dite « sévère » (GIR 1 ou 2) qui devra être de plus en plus prise en charge. Entre 2004 et 2015, les effets de l'augmentation de l'espérance de vie se conjuguent avec les effets de générations dus aux déficits de naissances pendant les deux conflits mondiaux et aux fortes reprises d'après-guerres.

La progression des effectifs serait la plus forte aux âges les plus élevés : + 42 % pour les personnes de plus de 85 ans, donc nées en 1930 et avant. Elle est particulièrement nette pour la seule tranche « 85-89 ans » dont la proportion passe de 20 % à 28 % sur la période.

La part des 75 ans ou plus augmentera encore davantage avec l'arrivée des générations très nombreuses du « baby-boom » à partir des années 2020.

L'évolution est aussi différenciée géographiquement : l'augmentation du nombre de personnes dépendantes en institution est plus forte dans le département de l'Eure (parmi les 75 ans ou plus, + 27 % contre + 21 % dans la Seine-Maritime). Au seuil des 85 ans ou

## LA GRILLE AGGIR

La grille AGGIR (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources) classe les personnes âgées de 60 ans ou plus en six niveaux de perte d'autonomie : du GIR1 pour les personnes les plus dépendantes au GIR6 pour les personnes n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie quotidienne.

**LES PERSONNES DÉPENDANTES :** les personnes de 60 ans ou plus, classées en GIR 1 à 4.

**GIR1 :** les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.

**GIR2 :** d'une part, les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; d'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible mais la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou partiellement.

**GIR3 :** les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. Ainsi, la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou partiellement. De plus, l'hygiène de l'élimination nécessite l'aide d'une tierce personne.

**GIR4 :** les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. La plupart s'alimentent seules ; ce groupe comprend aussi des personnes sans problèmes de locomotion mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et les repas.

**LES PERSONNES AUTONOMES :** les personnes de 60 ans ou plus, classées en GIR 5 à 6.

**GIR 5 :** les personnes qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles peuvent nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

**GIR 6 :** les personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie quotidienne.

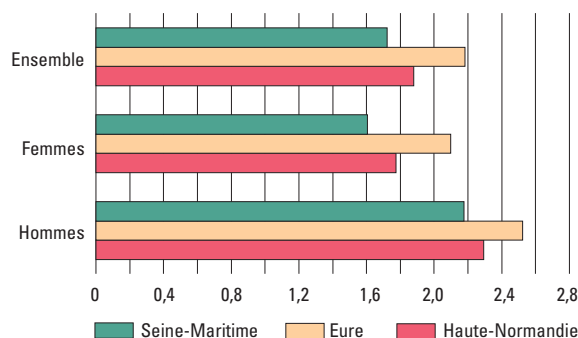
plus, l'écart est particulièrement notable : + 47 % dans l'Eure contre + 40 % en Seine-Maritime.

## LES HOMMES EN LÉGÈRE HAUSSE

Entre 2004 et 2015, la hausse du nombre des hommes est supérieure à celle des femmes (+ 22 % contre 18 %). Toutefois, les femmes représentent toujours plus des trois-quarts des personnes dépendantes en institution.

Signe de la réduction de l'écart de l'espérance de vie entre les deux sexes, les évolutions apparaissent plus tranchées pour les hommes dans les tranches d'âge supérieures (75 ans ou plus) : + 28 % contre

ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE ENTRE 2004 ET 2015  
DES PERSONNES DÉPENDANTES EN INSTITUTION  
ÂGÉES DE 75 ANS OU PLUS



Source : INSEE - Enquête HID et Omphale ;  
DREES - Enquête EHPA

Unité : %

+ 21 % pour les femmes. Dans le département de l'Eure, les effectifs projetés d'hommes âgés de 85 à 89 ans en situation de dépendance doubleraient sur la période, de 130 à 260.

La part des personnes dépendantes vivant en institution augmente pour les deux sexes mais l'écart reste à peu près stable : en 2015, plus de la moitié des femmes en situation de dépendance vivrait en institution et ce serait le cas d'un tiers des hommes □

Bruno BLAZÉVIC  
DRASS Haute-Normandie

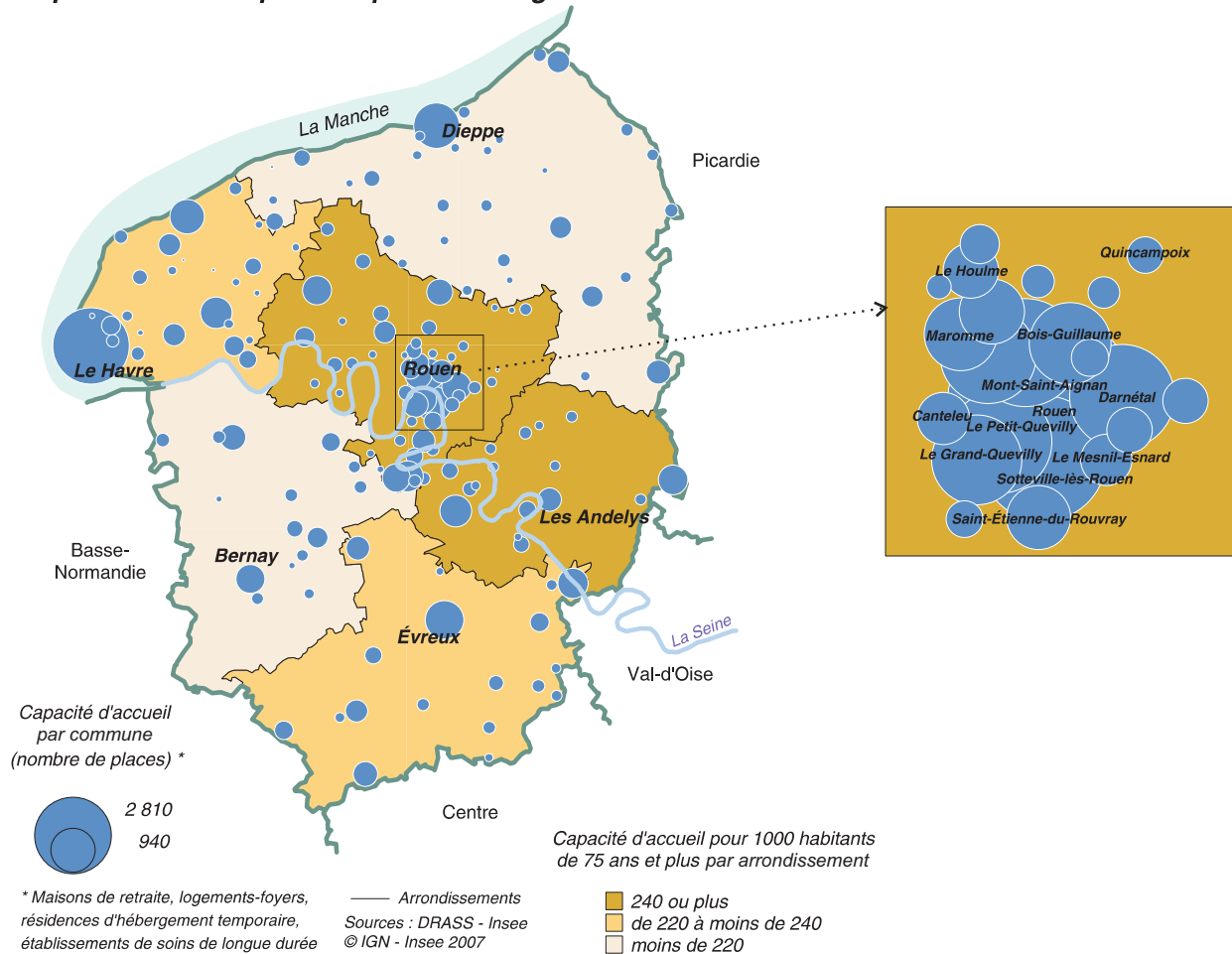
## LE PRIAC

Le PRIAC (PROgramme INTerdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) a été instauré par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cet outil de programmation régional prévoit l'évolution et l'adaptation de l'offre d'accompagnement et de prise en charge pour les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes.

Le PRIAC de Haute-Normandie prévoit la création de places supplémentaires en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Il encourage également le développement des services : alternatives à l'institutionnalisation complète permettant d'accompagner le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent, et offrant des solutions de répit pour soutenir leurs aidants. L'importance de la programmation de créations de places de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) d'une part, et d'Accueils de Jour et d'Hébergements Temporaires destinés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées d'autre part, va dans ce sens.

Ainsi, en soutenant le renforcement des capacités d'accueil et d'accompagnement en établissement et par des services, la région prend en compte le vieillissement de la population et s'attache à accompagner l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes.

## Capacité d'accueil pour les personnes âgées au 01/01/2005



### POUR EN SAVOIR PLUS

- Les personnes âgées potentiellement dépendantes / INSEE, Direction régionale d'Auvergne. - In : La Lettre. - N° 41 (2007, fév.) ; 6 p.  
[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/auvergne/publi/lettre/e\\_lettre41.htm](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/publi/lettre/e_lettre41.htm)
- Pays de la Loire : 64 000 personnes âgées potentiellement dépendantes en 2015 / INSEE Direction régionale des Pays de la Loire. - In : INSEE Études. - N° 53 (2007, janv.) ; 4 p.  
[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/pays-de-la-loire/rfc/docs/etudes53.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/pays-de-la-loire/rfc/docs/etudes53.pdf)
- Personnes âgées dépendantes à l'horizon 2015 : étude sur le département du Nord / INSEE, Direction régionale Nord-Pas-de-Calais. - In : Pages de Profils. - N° 9 (2006, sept.) ; 8 p.  
[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/nord-pas-de-calais/rfc/docs/P06\\_09.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais/rfc/docs/P06_09.pdf)
- Personnes âgées dépendantes : bâtir le scénario du libre choix / Centre d'analyse stratégique. - Paris : La documentation française, 2006. - 416 p.  
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000526/0000.pdf>
- Prospective des besoins d'hébergement en établissement pour les personnes âgées dépendantes : premier volet : détermination du nombre de places en 2010, 2015 et 2025 / Commissariat général du plan. - Paris : Commissariat général du plan, 2005. - 94 p. - (Les Cahiers du Plan ; 11)  
<http://www.plan.gouv.fr/intranet/upload/publications/documents/CahiersPlan11v2.pdf>
- La prise en charge des personnes âgées dépendantes dans leur dernière période de vie : enjeux et pistes de réflexion pour l'Etat / quatre séminaires du groupe de projet GESTE ; Commissariat général du plan. - Paris : Commissariat général du plan, 2005. - 46 p. - (Les Cahiers du Plan ; 1)  
<http://www.plan.gouv.fr/intranet/upload/publications/documents/CahiersPlan1.pdf>